

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE PREMIAN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du JEUDI 17 DECEMBRE 2015

Présents : BARTHES Hubert – BARTHES André - BESSIERES Bruno - COUTOU Roland – GLEIZES Jean-Louis – BAUWENS Boris – MONDON Yves - LUGAGNE Martine - HUGUES Evelyne – HERNANDEZ Véronique – GOURDOUZE Monique – MUSARD Roseline

Absents excusés : CAUQUIL Alain – HENRY Matthieu – AFFRE Didier.

Secrétaire de séance : COUTOU Roland

I – INTERCOMMUNALITE ORB/JAUR :

Monsieur le Maire rappelle la position du Conseil Municipal opposé à la proposition de regroupement avec le Minervois et le Saint-Ponais et favorable à une fusion avec le Saint-Ponais.

Cette question a été à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 3 décembre 2015. Le Président a proposé une acceptation des trois intercommunalités avec des conditions préalables (ZRR, Loi Montagne), une acceptation de fusion avec le Saint-Ponais uniquement et une autre portant un refus total.

La Communauté de Communes a repoussé la fusion à trois. (7 Pour - 13 Contre).

La fusion à 2 (12 Pour, 7 Contre, 1 Abstention).

Le refus de fusion a été repoussé à l'unanimité.

2 – AGENDA d'ACCESSIBILITE :

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour l'élaboration d'un ADAP par la Société SOCATEC.

La convention prévoit l'élaboration de l'ADAP pour Mairie – Ecole – Salle AFD

A – Poste – Salle Associations – Eglise – Boulangerie. Coût de la prestation : 4020 €.

III – PERIMETRE PROTECTION IMMEDIAT. TRAITEMENT UV SICARDERIE :

Pour répondre aux prescriptions de la DUP, des devis ont été demandés.

- Traitement UV : 7981 HT

- Bâti : 8000 HT

- Raccordement électrique : 5000 HT

- Clôture périmètre immédiat 5360 HT

- Pose vanne et compteur : 910 HT

Soit 29000 € subventionnés à 60 % par l'Etat (16500 €).

Sont retenues : Entreprise AFFRE pour la clôture et Sud Environnement pour les travaux vanne et compteur.

La réalisation du bâtiment et l'installation du traitement par UV conformes à la DUP seront effectives en 2016.

IV – ATTRIBUTION INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL :

Proposition de vote pour l'indemnité de conseil du Percepteur : 390 €.

Unanimité mais UNE Abstention.

V – ECLAIRAGE PUBLIC :

Subventionnement du programme d'éclairage public par Hérault Energies : changement de lampes néons par des lampes au sodium, nouveaux éclairages (Rouvials – le Plot – Route de la Caune – Les Campanelles). Montant : 10566 € HT subventionné à 75 % (8224 €).

VI – CREATION SENTIER DECOUVERTE MERCADAL :

Le dossier est confié à la Communauté de Communes Orb/Jaur pour qu'elle en prenne maîtrise d'ouvrage. La décision sera prise au prochain Bureau Communautaire.

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE PREMIAN

VII – CAPTAGE LES PRES HAUTS :

Visite ce jour de l'Hydrogéologue agréé et de l'ARS pour obtenir la validation d'une augmentation de débit. Le dossier est en instruction et en bonne voie.

Une demande de débit de 75 m³/jour est faite permettant une alimentation du réseau Nord et éventuellement un renforcement du réseau Sud si nécessaire. Les demandes de DUP sur les captages des Prés Hauts et de Fontfrèche vont être lancées. Elles nécessitent la demande d'un avis d'expert hydrogéologue agréé.

Pour le captage de Fontfrèche, l'élaboration du dossier préalable à l'intervention de l'hydrogéologue agréé ne peut être réalisée par notre assistance technique (Conseil Départemental) et sera réalisée par nos soins (cartographie – plans de géomètre – localisation – carte géologique – demande de première analyse). Une demande de débit de 131 m³ sera proposée.

Les traitements des eaux par chloration automatique sur les captages des Prés Hauts et de Fontfrèche seront réalisés au plus tôt, après obtention de devis et recherche de financement (2016).

La réalisation des travaux nécessaires à la mise en conformité des ouvrages (périmètre de protection immédiate, prescriptions ARS) sera effectuée après la notification de DUP et la recherche de financement.

VIII – QUESTIONS DIVERSES :

- Barrières sortie Prémian :	17200 €
Fourniture fer	3500 €
Frais transport	500 €
Main d'œuvre	6800 €
Peinture	3700 €
Pose	2700 €

Le Conseil Municipal est très heureux du résultat produit et félicite les élèves du LEP de Saint-Pons pour leur travail.

- **Voirie :** Les travaux sont finis. Le résultat est très positif.

En complément pour l'année prochaine, une réfection de 80 mètres sur la route de Rouvials (820 €) et prévision d'un caniveau à grille sur le chemin des Côtes. (2100 € TTC).

Une demande de voirie rurale sera soumise au Conseil Départemental.

La séance est levée à 19 heures 50.

Le MAIRE